



Concept de fonctionnement du travail de rue soutenu par les Églises Biel-Seeland-Jura

Travail de rue soutenu par les Églises Biel-Seeland-Jura
Lindeneegg 8, 2502 Bienne
team@gassenarbeit-biel.ch / 032 322 75 10

Le travail de rue soutenu par les Églises Biel-Seeland-Jura (ci-après : le travail de rue) propose une intervention sociale à bas seuil et non bureaucratique destinée à des personnes en situation de précarité, et agit conformément au présent concept de fonctionnement.

Mandat et objectifs

Le travail de rue inscrit son action dans le champ professionnel du travail social et s'appuie sur le Code de déontologie du travail social en Suisse¹ ainsi que sur la Charte nationale du travail social de proximité². Il déploie une action sociale de proximité dans l'espace public et semi-public, et propose des entretiens de conseil ainsi qu'un accueil café dans ses locaux.

Le travail de rue vise à favoriser la participation sociale et à lutter contre l'exclusion, l'isolement et les discriminations. Il cherche à faciliter l'accès à des soutiens en situation de crise ou de détresse, et à atteindre rapidement et sans obstacles les personnes en situation de précarité, afin de les soutenir dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Public cible

Les prestations s'adressent aux personnes seules et aux groupes évoluant dans l'espace de rue à Bienne, ainsi que plus largement aux personnes de la région Bienne, Seeland et Jura touchées ou menacées par la pauvreté ou d'autres situations de précarité.

La rue est comprise comme un espace public où les personnes se rencontrent, où se créent des liens sociaux et où s'expriment différentes formes de vie collective. Elle constitue également un lieu de refuge pour des personnes touchées par le chômage, le sans-abrisme, des troubles psychiques ou des dépendances, et qui s'appuient sur les réseaux de la rue pour rompre leur isolement.

Méthodes et prestations

L'ensemble des prestations du travail de rue est volontaire et gratuit, et s'adapte aux besoins et aux demandes concrètes des personnes concernées. Le travail de rue adopte une approche globale et définit ses prestations en tenant compte des différentes dimensions de la vie dans la rue, sans se limiter à une thématique spécifique. Pour atteindre ses objectifs, il s'appuie sur les méthodes et prestations suivantes :

¹ <https://avenirsocial.ch/publikationen/berufskodex-soziale-arbeit-schweiz/>

² https://avenirsocial.ch/wp-content/uploads/2018/12/Charta_Aufsuchende_Sozialarbeit.pdf



Présence

Les travailleur·se·s de rue adoptent une approche centrée sur le vécu des personnes et s'inscrivent dans leur quotidien. Pour cela, ils et elles passent régulièrement et de manière continue du temps dans la rue ainsi que dans des espaces semi-publics, tels que la cuisine populaire. En allant à la rencontre des personnes dans leur environnement à différents moments de la journée, ils et elles visent à faciliter l'accès, sans obstacles, à des personnes (potentiellement nouvelles) et à proposer un accompagnement sur un mode informel. Les travailleur·se·s de rue adoptent, dans l'environnement des personnes, une posture ouverte et non intrusive, permettant le développement de relations et de confiance.

Sensibilisation

La présence dans le quotidien de la rue vise également à observer les évolutions du contexte social, à favoriser les interactions entre différents groupes d'intérêt, à sensibiliser les autres usager·ère·s de l'espace public, et à promouvoir un climat d'acceptation, de tolérance et de compréhension mutuelle. Le travail de rue se conçoit également comme une action à dimension politique. Il vise à mettre en lumière les enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale, aux niveaux structurel, sociétal et urbanistique, et à contribuer, par un travail de sensibilisation, à la participation sociale de l'ensemble de la population.

Conseil et accompagnement

En complément du travail relationnel informel et des échanges dans la rue, le travail de rue propose un accompagnement social approfondi, orienté vers les solutions, sur des thématiques telles que le logement, le travail, la santé, les addictions, l'identité, la pauvreté, la violence, la répression ou l'exclusion sociale.

Information et orientation

Le travail de rue agit selon le principe de subsidiarité et vise, avec l'accord des personnes concernées, à les orienter au mieux vers les structures du système social et vers des institutions spécialisées.

Aide d'urgence

Afin de faire face à des situations de détresse aiguë, le travail de rue peut, dans des cas spécifiques et sur la base d'un besoin avéré, accorder un soutien financier limité, par exemple pour le maintien du logement.

Projets

En fonction des besoins des personnes concernées, des projets sont développés et mis en œuvre afin de favoriser la participation sociale. Actuellement, des projets tels que l'accueil café, le végétérinaire de rue, le jardin communautaire ou des repas collectifs de rue sont proposés.



Posture professionnelle

Solidaire

Le travail de rue adopte une posture solidaire envers toutes les personnes et s'appuie sur les valeurs diaconales de solidarité, de justice, de dignité et de liberté.

Accueillante

L'accompagnement social repose sur une posture engagée et partisane en faveur des personnes concernées. Les travailleur·se·s de rue attirent l'attention sur les conséquences possibles de certains comportements, tout en respectant les parcours de vie et les visions du monde de chacune, sans les juger. Ils et elles veillent à la transparence quant à leur rôle professionnel et prennent des mesures en concertation préalable avec les personnes concernées.

Participative

Les travailleur·se·s de rue visent à renforcer le pouvoir d'agir des personnes, à les impliquer dans les projets et à les soutenir dans la mobilisation de leurs ressources face aux difficultés rencontrées. Ils et elles cherchent non seulement à répondre aux situations de détresse, mais aussi à prévenir l'apparition de situations de précarité par le conseil et le soutien.

En réseau

Le travail de rue agit de manière indépendante des institutions étatiques et des autres organisations. Il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de collaboration, afin de faciliter l'accès aux ressources et de soutenir les personnes dans la défense de leurs droits.

Confidentielle

Le travail de rue garantit la confidentialité, permet des entretiens anonymes et ne constitue aucun dossier ou registre sans mandat explicite.

Organisation et financement

Le travail de rue est organisé sous forme d'association et est principalement financé par des paroisses évangéliques-réformées, catholiques romaines et catholiques-chrétiennes de la région, ainsi que par des fondations. Les activités opérationnelles sont assurées par des professionnel·le·s du travail social. L'équipe peut également s'appuyer sur un pool de remplaçant·e·s ainsi que sur des collaborateur·rice·s bénévoles. La direction stratégique est assurée par le comité.